

Communiqué de presse
Le 26 janvier 2021

Les fabricants de chauffage électrique et de production d'eau chaude sanitaire s'inquiètent de l'exclusion envisagée des radiateurs électriques et des chauffe-eau thermodynamiques de la RE2020

En l'état, le projet de texte actuel de la RE2020 écarte le recours aux radiateurs électriques et chauffe-eau thermodynamiques dans la construction de logements neufs individuels et collectifs. Une décision qui interpelle les fabricants au regard des bénéfices que représentent ces solutions électriques tant sur le plan économique qu'environnemental.

Alors que le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (CSCEE) se réunit aujourd'hui pour rendre son avis définitif sur la future Réglementation Environnementale 2020, le Gifam, qui représente les fabricants de radiateurs électriques et de chauffe-eau thermodynamiques, réaffirme ses positions quant aux bénéfices qu'apportent ces solutions. La filière demande simplement, à ce titre que la valeur envisagée de la consommation d'énergie primaire non-renouvelable (CEPnr) soit révisée afin que la réglementation permette de considérer l'ensemble des technologies de chauffage et de production d'eau chaude décarbonées existantes.

« Solutions décarbonées par excellence, les radiateurs électriques de dernière génération et les chauffe-eau thermodynamiques constituent des solutions performantes qui répondent, au même titre que la pompe à chaleur, à nos ambitions climatiques et aux attentes des consommateurs en matière d'économie d'énergie. Cette réglementation environnementale est d'ailleurs une formidable opportunité de répondre aux enjeux environnementaux » commente Eric Baudry, Président de la Commission thermique du Gifam.

Les radiateurs électriques de dernière génération sont dotés de fonctions comme la détection d'ouverture de fenêtre et la détection de présence. Ainsi, ils facilitent la vie au quotidien et offrent au consommateur une totale maîtrise de sa consommation d'énergie. A l'image du chauffe-eau thermodynamique, dont la principale source énergétique est renouvelable, ces solutions de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sont une alternative pertinente aux solutions privilégiées dans la future réglementation environnementale.

Par ailleurs, ces produits pouvant être connectés, ils permettent ainsi de s'inscrire dans une démarche de « Bâtiment intelligent » propre à gérer la question de la pointe ponctuelle de consommation d'électricité.

En termes de coûts pour le consommateur, utiliser ces solutions revient actuellement à¹ :

- 55€/mois pour une maison de 90 m² située dans le Centre-Ouest de la France,
- 63€/mois pour une maison de 110 m² située dans la même zone,
- 41€/mois pour une maison de 90 m² située dans le Sud-Est,
- 52€/mois pour une maison de 110 m² située dans la même zone.

Ces coûts ne pourraient donc être qu'inférieurs, avec une isolation thermique encore plus performante du bâti selon le projet de la RE 2020 (Bbio – 30%).

En outre, les fabricants du Gifam réitèrent leur étonnement quant à l'autorisation qui pourrait être faite à l'installation de solutions gaz dans le logement collectif jusqu'en 2024, pourtant contraire à l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. *« Nos appareils n'émettent pas de CO₂, contrairement aux solutions gaz, énergie fossile responsable en partie du changement climatique préjudiciable à notre planète. Couplés à une isolation thermique renforcée, comme envisagée dans cette future réglementation environnementale, ils ont l'avantage d'être peu coûteux à l'usage et d'être adaptés à tous les logements. Pourquoi se priver de telles solutions ? »* conclut Eric Baudry.

Contacts presse :

- Morgane Laviron – 06 66 84 42 04 – morgane.laviron@maarc.fr
- Victoria Bareille – 06 70 73 01 73 – victoria.bareille@maarc.fr

A propos du Gifam :

Groupement des marques d'appareils pour la maison, le Gifam rassemble près de cinquante entreprises, grands groupes internationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant des produits innovants en électroménager et confort thermique électrique, sous des marques de grande notoriété. Plus d'informations sur www.gifam.fr.

Facebook : [@Gifam](https://www.facebook.com/Gifam), Twitter : [@GIFAM_](https://twitter.com/GIFAM_), LinkedIn : [Gifam](https://www.linkedin.com/company/gifam).

¹ Sur la base d'un logement neuf construit selon les règles RT 2012